

2025-63

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESENS



## SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIQUET, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Jérôme FABRIS, Alain ROUBY, Guillaume CAUMON, Séverine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIQUET, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS.,.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Birgitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 12/12/2025

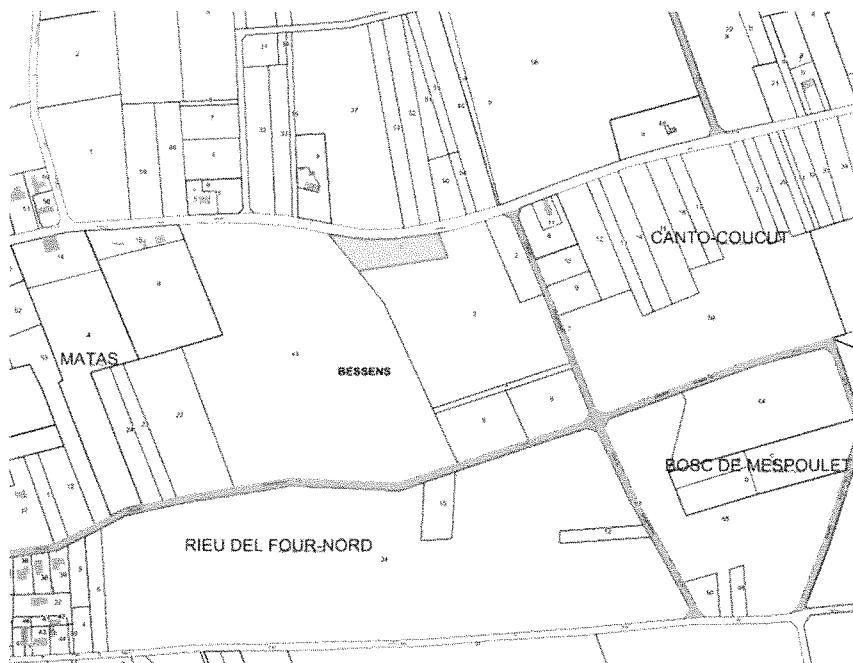
**Délibération n°2025-63 : Achat d'une parcelle**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé**

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiante des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Dans la perspective du projet d'aménagement du lac de Bessens, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section ZL, n°1, située chemin des vignes, en vue d'y constituer un parking de stationnement (plan ci-dessous).



Il est proposé d'acquérir auprès de ses copropriétaires, Mme Ida SARI, M. Luciano Jean ARNOLDO, Mme Annie Vilma ARNOLDO, Mme Maria Irène ARNOLDO et Mme Nadine ARNOLDO, cette parcelle située en zone Nco d'une contenance de 4020 m<sup>2</sup> au prix de 1€ le mètre carré, soit 4020€.

Il est précisé que, le cas échéant, le produit de la première coupe de bois sur le terrain reviendra aux vendeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 12 voix « pour » :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZL, n°1, située chemin des vignes, 82170 Bessens, d'une contenance de 4020 mètres carrés, au prix de 1€ le mètre carré, soit 4020€ au total ;  
PRECISE que, le cas échéant, le produit la première coupe de bois sur la parcelle reviendra aux vendeurs ;  
AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les diligences nécessaires et à signer tous actes et documents pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 19/12//2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigite MOT



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 19 DEC. 2025